
BULLETIN INFORMATIF

Août 2026

Situation de l'approvisionnement en eau potable

Afin d'éviter que les citoyennes et citoyens se retrouvent en manque d'eau, la Municipalité a dû procéder, depuis le jeudi 6 août 2026, à l'achat de livraisons de citernes d'eau pour compléter l'approvisionnement du réseau — actuellement **trois citernes par jour**. Cette mesure temporaire assure la continuité du service pendant que la Municipalité met en place une solution durable.

Forage exploratoire pour de nouveaux puits

Les travaux de forage exploratoire entrepris en vue d'ajouter de nouvelles sources d'approvisionnement se sont révélés concluants : au moins un nouveau puits présente un débit suffisant pour être mis en service. Sa mise en exploitation requiert toutefois l'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), dont le traitement connaît actuellement des délais en raison d'un mouvement de grève touchant les ingénieurs du gouvernement responsables de l'analyse de ces demandes.

La Municipalité suit ce dossier de près et tiendra la population informée dès que de nouveaux développements seront connus, notamment quant à la mise en service du nouveau puits et à la fin des livraisons de citernes.

Tarification du service d'aqueduc pour l'année 2026

La Municipalité informe les citoyennes et citoyens raccordés au réseau d'aqueduc municipal que le tarif annuel applicable pour l'année 2026 est fixé à **348,00 \$ par entrée d'eau**.

*Une erreur s'est glissée quant à la période de facturation indiquée sur l'avis transmis aux citoyens. La période visée aurait dû se lire du **1er janvier au 31 décembre 2026**. Nous nous excusons pour cette erreur et invitons les citoyens à en tenir compte.*

Établi selon le principe utilisateur-payeur, ce tarif couvre l'ensemble des dépenses liées à la distribution et au traitement de l'eau potable sur le territoire de la Municipalité : opération et entretien des installations de captage et de traitement, entretien et remplacement des conduites du réseau, analyses de qualité de l'eau exigées par la réglementation, ainsi que les frais d'électricité, d'assurances et d'administration liés au service.

Ce montant correspond à l'ensemble de ces dépenses, réparties également entre les **629 entrées d'eau** actuellement raccordées au réseau, ce qui assure que chaque utilisateur assume une part équitable du coût réel du service, sans excédent ni déficit budgétaire.

Pour toute question concernant ce bulletin, la population est invitée à communiquer avec les bureaux municipaux.

Jean Bernier
Maire
Municipalité de Saint-Ferdinand

Viviana Magazzu
Directrice générale
Municipalité de Saint-Ferdinand